

**PROTOCOLE DE STAGE SPA M2**  
**PRATIQUE ACCOMPAGNÉE**  
**MASTER MEEF SECOND DEGRÉ**

« L'alternance doit permettre de renforcer les aspects professionnalisants de la formation universitaire en favorisant une entrée progressive dans le métier. » Aussi, les étudiants non lauréats du concours inscrits en seconde année du Master MEEF Second degré ou MEEF encadrement éducatif, au sein de l'ESPE de La Réunion, bénéficient d'un stage filé d'observation et de pratique accompagnée dans un collège ou un lycée.

### **Organisation du stage**

Les inscrits en M2 effectuent un **stage filé** dans le cadre de l'UE pratique professionnelle **du 24/09/2018 au 08/03/2019**, **excepté pour les parcours Éducation et EPS2I : du 08/10/2018 au 08/03/2019**. Durant toute cette période, les étudiants sont en stage dans les établissements deux jours par semaine lundi et mardi. Les étudiants sont accueillis principalement en **binômes** dans l'établissement par un maître de stage enseignant ou CPE titulaire. Les stages se déroulent dans le cadre d'une **convention** entre M. Le Recteur, M. Le Directeur de l'ESPE et l'étudiant. En l'absence de convention, les étudiants ne peuvent effectuer leur stage.

Par ailleurs, les étudiants respecteront les horaires de l'établissement scolaire (EPL) et le règlement intérieur. Ils participeront à la vie de l'établissement et à ses différentes instances, avec l'autorisation du chef d'établissement.

En cas d'absence du maître de stage, l'étudiant n'est pas autorisé à prendre la classe en responsabilité, mais il est tenu de rester dans l'établissement. L'EPL gère l'organisation de la prise en charge des élèves et des stagiaires.

En cas d'absence, l'étudiant est tenu d'en informer l'EPL et l'ESPE (le pôle scolarité) et de justifier son absence.

### **Objectifs du stage**

La formation par l'alternance vise la professionnalisation. Les étudiants réinvestissent les connaissances et compétences développées à l'ESPE en situation d'enseignement et dans l'exercice du métier d'enseignant ou du métier de CPE et extraient de leur stage questionnement, expériences, autant d'éléments qui permettent de développer une attitude réflexive nécessaire au métier et à la production du mémoire professionnel. Les étudiants construisent au cours du stage leur posture d'enseignant ou de CPE et développent les compétences professionnelles attendues dans l'exercice du métier mais également dans les épreuves des concours.

Avant le début du stage, l'étudiant prend contact avec le chef d'établissement et son maître de stage.

- Les 2 premières semaines, l'étudiant est en phase d'observation et de découverte de l'établissement ;
- Les 2 semaines suivantes, l'étudiant prend progressivement en charge les classes ou les activités de CPE avec l'aide du maître de stage pour la préparation des séances et leur mise en œuvre, ou pour la conception en amont des interventions dans le cadre de la vie scolaire.
- Puis jusqu'à la fin du stage, l'étudiant (Master enseignement) prépare ses séances de manière autonome et assure **au moins 3 heures d'enseignement par semaine** sous l'autorité du maître de stage enseignant. L'étudiant (Master encadrement éducatif) tout en continuant à observer les gestes professionnels de son maître de stage CPE, pourra intervenir sous son autorité et selon le contexte dans l'ensemble des responsabilités exercées par le CPE.

Les étudiants restent en établissement tout au long du stage pour observer, analyser et pratiquer.

L'observation doit permettre aux étudiants de :

- prendre des informations concernant le contexte de l'EPL (projet d'établissement, dispositifs particuliers, règlement intérieur, profils des élèves, relations établissement/famille, partenariats extérieurs, ...) et de recueillir des informations sur l'équipement ou le matériel à disposition (les outils des élèves, de l'enseignant ou du CPE dont les outils d'évaluation, outils numériques, équipement sportif...).
- observer l'enseignant ou le CPE dans ses différentes activités afin de s'approprier certains éléments de culture professionnelle.
- soulever les questionnements nécessaires à une réflexion sur la pratique enseignante ou éducative. Ces questionnements constitueront pour partie le point de départ de l'élaboration progressive du mémoire professionnel soutenu en fin d'année.

La pratique accompagnée doit permettre aux étudiants se destinant au métier d'enseignant de :

- poursuivre l'observation notamment lorsque le binôme prendra la classe. Ils s'attachent à mieux connaître les profils des élèves, leurs acquis, leurs difficultés éventuelles et besoins ; à réfléchir aux situations d'enseignement/apprentissage en adéquation avec cette analyse.
- mettre en œuvre des séances et séquences d'enseignement-apprentissage puis les analyser.

Pour les étudiants se destinant au métier de CPE, la pratique accompagnée permet de s'initier à certaines responsabilités exercées par les CPE dans le cadre de la vie scolaire. Le maître de stage accueille les étudiants et les présente au personnel de l'établissement.

Il planifie avec les étudiants une organisation permettant une prise en charge de la classe équivalente en termes de temps pour les deux étudiants MEEF enseignement ou d'un ensemble d'activités dans le cadre de la vie scolaire pour les deux étudiants MEEF encadrement éducatif. Il met à la disposition des étudiants les documents utiles à la préparation de la classe ou à son intervention dans le cadre de la vie scolaire.

Le maître de stage accompagne et aide à la construction de compétences professionnelles :

- il aidera à la conception d'écrits professionnels en prenant en compte les éléments didactiques et pédagogiques,
- il observe les séances menées par les étudiants et formule des retours en leur direction sous diverses formes : conseils écrits, analyse de la séance avec l'étudiant, autoévaluation de l'étudiant ou évaluation de son binôme, ... pratique filmée des étudiants pour une analyse à l'ESPE ou par le maître de stage...
- il est particulièrement attentif aux besoins des étudiants et essaie de répondre au mieux à leurs interrogations
- **il évalue deux fois dans l'année les compétences professionnelles<sup>1</sup> attendues en complétant le bulletin de stage avec les dates limites suivantes :**
  - **1<sup>ère</sup> évaluation 30/11/2018,**
  - **2<sup>nde</sup> évaluation 29/03/2019.**

Le maître de stage est invité (dans le cadre de la mention MEEF 2nd degré) à participer à la commission de suivi de stage et à la soutenance du mémoire professionnel des étudiants qu'il a accompagnés.

### **Rôle de l'étudiant**

L'étudiant doit *agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable* et s'intégrer au sein de l'équipe enseignante ou éducative. Il est attendu qu'il se montre investi, responsable et fasse preuve d'initiative et de respect vis à vis des élèves, du maître de stage et de son binôme.

---

<sup>1</sup> Référentiel des métiers de l'enseignement et de l'éducation, *arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013*

L'étudiant se destinant au métier d'enseignant a « *une réelle pratique d'enseignement* ». Il doit par conséquent, concevoir et mettre en œuvre son enseignement, il doit également organiser le travail de classe.

- l'étudiant s'inscrit dans les programmations et les progressions du tuteur ;
- il doit construire des séquences d'apprentissage (ou unités d'apprentissage) dans les domaines préalablement définis avec le maître de stage et en lien avec son mémoire. Il rédige par conséquent des fiches de préparation ;
- il met en œuvre son enseignement en prenant en compte la diversité des élèves ;
- il conçoit des évaluations (la forme de ces dernières dépend des apprentissages réalisés pendant le stage) ;
- il assure une continuité avec les dispositifs élaborés par l'enseignant(e) de la classe et/ou de l'établissement (décloisonnement, groupes de besoin, suivis du RASED, sorties scolaires prévues...).

L'étudiant se destinant au métier de CPE s'initie à l'ensemble des responsabilités exercées par le CPE dans une perspective éducative et dans le cadre global du projet d'établissement. Ces responsabilités se répartissent en trois domaines :

- le fonctionnement de l'établissement,
- la collaboration avec le personnel enseignant,
- l'animation éducative.

### **Rôle du formateur de l'ESPE**

Le formateur effectue deux visites au cours du stage. Il informe le chef d'établissement, le maître de stage et le stagiaire de sa visite. A l'issue de l'entretien avec l'étudiant, le formateur ESPE renseigne un bulletin de visite (en ligne).

### **L'évaluation de l'Unité d'Enseignement (UE) pratique professionnelle**

Le stage des M2 étudiants sera validé par 2 UE au sein du master MEEF.

Le maître de stage complètera en ligne, pour chaque évaluation (deux dans l'année) un bulletin de stage évaluatif. Le bulletin indiquera si les compétences en devenir de l'étudiant permettent de valider ou non le stage [Cf. *Référentiel de compétences professionnelles, BO n°30 du 25 juillet 2013*].

Le formateur de l'ESPE complète en ligne, pour chaque visite (deux dans l'année) un bulletin de visite évaluatif. Le bulletin indiquera si les compétences en devenir de l'étudiant permettent de valider ou non le stage. [Cf. *Référentiel de compétences professionnelles, BO n°30 du 25 juillet 2013*]

Les avis portés sur les bulletins seront croisés en commission de suivi de stage à l'ESPE, qui décidera de l'obtention ou non de l'UE Pratique professionnelle.